

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 9 septembre 2025 à 19h en session ordinaire**

**Convoqués** : 15 élus + 1 agent

**Présents** : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

**Absent(s) et pouvoir (s)** : Marc DESBOS (pouvoir à A. ARNDT), Christian CHAUCHARD,

**Secrétariat de mairie** : Camille BEURAERT

**Secrétaire de séance** : Jean RIAILLON

❖ **ORDRE du JOUR :**

➤ **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

➤ **DELIBERATIONS :**

1. *Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025*
2. *CCRC : PLUiH avis du conseil municipal après arrêt par le conseil communautaire du 26/06/25*
3. *CCRC famille/parentalité : signature de la Convention Territoriale Globale pour 2026-2030*
4. *CCRC : adhésion service formation*
5. *ENEDIS : convention de servitude - Cachard*
6. *Scolarisation classe ULIS : convention avec la commune de la Voulte sur Rhône, 1 élève*

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Commission village de caractère : membres non élus
- Retour sur les manifestations de l'été
- Retour sur les visites guidées du village
- Ouverture de la nouvelle cantine
- Rentrée scolaire : information sur l'année scolaire 2025/2026
- Vente des brioches au profit de l'ADAPEI

❖ **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

❖ **COMPTE RENDU DE SÉANCE:**

➤ **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE : RAS**

➤ **DELIBERATIONS** :

<b>Points abordés et commentaires</b>	<b>Décisions</b>
<p><b>1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025</b></p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE</b> le procès-verbal du conseil municipal du 23/06/2025</p> <p>par 12 voix pour            0 contre            0 abstention</p> <p><i>(Seuls les élus présents lors du conseil suscité sont autorisés à délibérer.)</i></p> <p>Délibération n°39-2025, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet <a href="https://www.boffres.fr/">https://www.boffres.fr/</a></p>
<p><b>2- CCRC : PLUiH avis du conseil municipal après arrêt par le conseil communautaire du 26/06/25</b></p> <p>Le Conseil communautaire a arrêté le projet de PLUiH lors de sa séance du 26 juin 2025. Conformément à la procédure, l'ensemble des communes membres de l'EPCI sont désormais invitées à formuler un avis sur ce projet arrêté.</p> <p>Notre commune avait déjà validé le projet de PLUiH avant son arrêt par le Conseil communautaire, lors de la séance du 23 juin 2025. Il est à noter que l'ensemble des remarques et propositions recueillies au cours de la concertation ont été examinées et, dans la mesure du possible, intégrées aux différentes composantes du document, notamment aux orientations du PADD, aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi qu'aux pièces réglementaires (écrites et graphiques). Le Conseil municipal est à présent appelé à émettre un avis sur les OAP et sur les dispositions réglementaires du PLUiH qui concernent directement la commune.</p> <p>L'étape suivante de la procédure consistera en la mise à l'enquête publique du dossier.</p> <p>L'ensemble des documents a été mis à disposition en ligne sur le site de la CCRC à l'adresse suivante : <a href="#">PLUiH - Rhône-Crussol</a></p> <p>Il est donc proposé au Conseil municipal de formuler un avis sur le projet de PLUiH, en particulier sur les orientations d'aménagement et de programmation, ainsi que sur les dispositions réglementaires ayant un impact direct sur la commune.</p> <p>L'enquêteur public sera à Boffres le vendredi 17/10/2025 de 14h à 17h</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, EMET</b> un avis favorable sur le dossier de PLUiH (sur les orientations d'aménagement et de programmation et sur les dispositions du règlement concernant directement la commune)</p> <p>par 13 voix pour            0 contre            1 abstention</p> <p>Délibération n°40-2025 et présentation complète, annexe 2 du PV</p>
<p><b>3- CCRC famille/parentalité : signature de la Convention Territoriale Globale pour 2026-2030</b></p> <p>La CAF de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône Crussol et les 13 communes signataires ont souhaité s'engager dans une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), cadre partenarial visant à coordonner les politiques sociales et familiales à l'échelle du territoire.</p> <p>Cette convention poursuit une double logique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Décliner les orientations départementales de la branche famille dans une démarche collaborative</li> <li>· S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée adaptée aux besoins des habitants et des familles.</li> </ul> <p>Ainsi 8 thématiques ont été étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Petite Enfance,</li> <li>· Enfance,</li> </ul>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE</b> la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur les champs d'intervention communs</p> <p><b>AUTORISE</b> M. Le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.</p> <p>par 14 voix pour            0 contre            0 abstention</p> <p>Délibération n°41-2025 en annexe 3 du PV</p> <p><u>Remarques :</u></p> <p>Agnès CLEMENT : on peut regretter que notre communauté de communes n'ait pas pris la compétence "petite enfance"</p> <p>Pierre-Jean VEY demande des précisions sur le fonctionnement et le suivie du CTG actuel</p>

- Jeunesse,
- Animation de la vie sociale,
- Accompagnement à la parentalité,
- Précarité, accès au droit et inclusion numérique,
- Logement, habitat et cadre de vie,
- Transversalité

25 partenaires se sont réunis le 22/05/25 pour une journée de travail

La démarche de la CTG a fait l'objet :

- D'un Portrait Social de territoire
- D'un questionnaire à destination des habitants de la CCRC (647 réponses reçues)
- D'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique,
- D'actions concrètes et opérationnelles pour chaque thématique,
- Et d'une programmation du plan d'actions par un calendrier annuel.

**Le déploiement opérationnel** de cette CTG, prévue pour une durée de 5 ans, débutera en 2026.

Le document de synthèse, élaboré par la CAF de l'Ardèche, a été mis à disposition des conseillers municipaux.

Merci à l'adjoint en charge, Julie SERRE, pour sa participation active sur la thématique.

#### **4- CCRC : adhésion service formation**

M. Le Maire informe que le service commun des ressources humaines Communauté de Communes Rhône Crussol met à disposition de ses communes membres une option intitulé « formation ».

Les missions confiées au service commun des Ressources Humaines dans ce cadre seront la mise en place des formations relatives à l'hygiène et à la sécurité, notamment dans les domaines suivants :

- Gestes de premiers secours ;
- Manipulation du matériel d'incendie ;
- Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Hygiène en restauration scolaire ;
- Habilitations électriques ;
- Autorisations de conduite d'engins, permis ;
- Accueil sécurité dans la collectivité et au poste de travail ;
- Utilisation d'équipements de travail spécifiques (machines, outils, échafaudages, etc.)
- Réalisation d'activités particulières (chantiers sur voie publique, utilisation de produits chimiques, gestes et postures, etc.).

L'ensemble des agents de la collectivité est concerné par ces formations en fonction de leur poste et des risques professionnels identifiés.

L'adhésion à cette option est gratuite.

Les frais pédagogiques et logistiques (formateurs, matériel, salles) seront mutualisés entre les collectivités adhérentes et refacturés au prorata du nombre d'agents participants.

En revanche, les frais annexes (transport, repas, hébergement, etc.) restent à la charge exclusive de chaque commune employeuse.

M. Le Maire propose l'adhésion de la mairie de BOFFRES à l'option « formation » auprès du service commun des ressources humaines Communauté de Communes Rhône Crussol à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE** d'adhérer à l'option formation du service commun de la Communauté de Communes Rhône Crussol, dans les conditions définies par la convention jointe en annexe. **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention correspondante.

par 14 voix pour            0 contre            0 abstention

Délibération n°42-2025 en annexe 4 du PV

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

<p>L'ensemble des modalités de fonctionnement de cette option formation est défini dans le projet de convention jointe à la présente délibération.  <u>Nota</u> : Le CNFPT peut proposer ce genre de formation entièrement gratuitement et avec prise en charge des frais de déplacements.</p>	
<p><b>5- ENEDIS : convention de servitude - Cachard</b>  M. le Maire informe le Conseil municipal du projet porté par ENEDIS visant à améliorer la desserte en électricité de la propriété Cachard.  Dans ce cadre, l'implantation d'un câble électrique souterrain est nécessaire sur la parcelle cadastrée AB 135, appartenant à la commune.  Pour permettre la réalisation de ces travaux, une convention de servitude doit être établie entre la commune et ENEDIS, autorisant le passage du câble et l'accès pour l'entretien futur.  M. le Maire présente aux conseillers municipaux les plans d'implantation fournis par ENEDIS.</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE M Le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS</b></p> <p>par 13 voix pour      0 contre      1 abstention</p> <p>Délibération n°43-2025 en annexe 5 du PV</p> <p><i>Remarques :</i>  Pierre Jean VEY : s'assurer de la remise en état comme à l'initial (en particulier "coupes d'eau")</p>
<p><b>6- Scolarisation classe ULIS : convention avec la commune de la Voulte sur Rhône, 1 élève</b>  M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un élève domicilié sur la commune a été accueilli, au titre de l'année scolaire 2024-2025, dans une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à La Voulte-sur-Rhône, en classe de CM2.  La commune de La Voulte-sur-Rhône, qui assure la gestion de cette classe spécialisée, a adressé une demande de remboursement des frais de scolarité à la commune de résidence, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.  Elle propose, pour cela, la signature d'une convention de refacturation précisant les modalités de remboursement.  Le montant de la scolarisation demandé s'élève à 822.98 €.</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE M Le Maire à signer la convention de refacturation avec la commune de La Voulte Sur Rhône</b></p> <p>par 14 voix pour      0 contre      0 abstention</p> <p>Délibération n°44-2025 en annexe 6 du PV</p>

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

▪ **Commission village de caractère : désignation membres non élus**

En marge des élus référents composants la commission, soient Hubert JUGE, Antony ARNDT, Jean RIAILLON et Françoise de JOUSSINEAU, un appel à candidatures, pour accueillir des membres non élus, a été publié en juin dernier. Se sont déclarés : Nadège d'INDY, Olivier DESPERT, Régis de JOUSSINEAU, Roger de Pampelonne

La prochaine réunion de travail des élus municipaux avec le CAUE aura lieu le 11 septembre et la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission « village de caractère » aura lieu le 16 septembre

Les propositions de projets d'aménagements communaux et centre bourg seront maintenant soumis à ladite commission, puis validées et coordonnées en CM

▪ **Retour sur les manifestations et évènements de l'été**

✓ **11 juin \_ passage de l'Ardéchoise,**

Tous nos remerciements à Henriette Bouveyron et son équipe pour l'organisation et les magnifiques décorations qui ont permis encore une fois d'avoir un prix de 450€

✓ **14 juin \_ concours de pétanque de l'ACCA de Boffres**

✓ **21 juin, 19 juillet, 16 août \_ Marchés mensuels des Pangolins**

Rappel : Fête de la Patate, le 20 septembre

✓ **12 juillet \_ Fête du village** : brocante, concours de pétanque, repas du soir jambon au foin (>150 repas)

✓ **17 juillet \_ Festival en Tournée (CCRC)** : belle affluence. La beau Frêne à la buvette et petite restauration

✓ **3 août \_ Marché des Potiers** : la huitième édition, avec la co-organisation CCRC (OT Maison des vin), municipalité et bien sûr avec la cheville ouvrière « les riverains du Pialoux », est encore une réussite. 30 exposants sélectionnés, entre 1500 et 1800 visiteurs.

✓ **4 visites commentées du patrimoine** durant l'été

✓ **5 septembre \_ Forum des associations** de Boffres : 13 associations présentes et belle participation  
Bravo aux associations et aux commerçants de Boffres qui contribuent à l'animation et au bien vivre dans la commune. Le calendrier des animations communales est en ligne (site internet). Faite part de vos mises à jour.

▪ **Retour sur les “visites commentées du village”** (CR Françoise de JOUSSINEAU, référente)  
Cet été 2025, en collaboration avec l'OT Rhône Crussol, ont eu lieu 4 Visites « commentées » du village de Boffres effectuées bénévolement par Diane de PIERREFEU, Camille BEURAERT et F. de JOUSSINEAU  
Un grand succès puisque ces visites ont attiré environ 70 personnes au total.  
Ces visites s'inscrivent dans le cadre de la labélisation de “Village de caractère”.  
Elles seront reconduites pour les vacances scolaires de la Toussaint, les **21 et 22 octobre**, 10h45

▪ **Ouverture de la nouvelle cantine**

Dès le 1<sup>er</sup> jour de rentrée scolaire, la cantine était opérationnelle. Une belle prouesse de la part des entreprises prestataires\*, des agents communaux, des élus en charge et de notre nouvelle cantinière Laurie.  
Bravo à tou-te-s et un grand merci à Marc pour le suivi des travaux !

Même si quelques réglages sont encore nécessaires, tout s'est parfaitement déroulé.

En **annexe 7 du PV** : Tableau récapitulatifs des coûts et dépenses

Prochaine étape, déploiement des outils de gestion pour création de menus, contrôle des exigences loi EGalim, approvisionnements produits locaux, etc...

Les premiers retours montrent le besoin de soutenir l'équipe cantine (besoin de renforcer le service repas)  
Un grand merci à Luca's Restauration, notre fournisseur local historique des repas scolaires et des prestations traiteur. Bonne retraite à Pascale et Olivier LUCAS !

\* liste des prestataires : Plomberie / gaz - Vincendon, électricité - E Chevin, carrelage – Christophe, plâtrerie - Bergeron, bureau d'étude - RGM BAT / MOE, SOFRAM, METRO

Brice JULIEN, qui a initié le dossier avec des élus et les parents d'élèves, précise que nous avons réussi à monter et réalisé ce projet malgré les nombreuses incertitudes liées au financement. Il tient à souligner qu'il s'agit d'un bon usage de l'argent public. Ce nouveau service répond à une attente forte des parents d'élèves et contribue à la création d'un emploi permanent, porteur de sens, offrant de bonnes conditions de travail. Il garantit également une bonne qualité des repas servis et contribue au rayonnement local, notamment en soutenant l'économie du territoire grâce à des achats auprès de producteurs locaux.

La commune a lancé un appel aux dons pour soutenir la cantine. Dans un contexte de baisse des subventions, cette démarche permet à chacun de s'engager solidairement aux côtés de la commune.

- ✓ Dons exclusivement dédiés aux investissements
- ✓ Déductibles des impôts (reçu fiscal)
- ✓ Ouvert jusqu'au 31 décembre 2025

▪ **Rentrée scolaire : information sur l'année scolaire 2025/2026**

Une nouvelle rentrée s'est déroulée dans notre école. Tout d'abord, nous tenons à remercier l'équipe d'agents communaux et les élus qui ont œuvré pour le nettoyage et la mise en place des locaux. Nous souhaitons également la bienvenue à Laurie Colas, notre cantinière.

Depuis la rentrée de septembre, 46 élèves sont maintenant inscrits : 23 en maternelle et CP, encadrés par C. COURTIAL, la directrice, et 23 en CE/CM avec notre nouvel instituteur, M. Henri Nicolas, à qui nous souhaitons également la bienvenue.

Nous notons une hausse significative des effectifs, témoin de la bonne dynamique de notre commune. Cependant, nous restons vigilants quant à la qualité des conditions de travail pour nos enfants et le personnel.

Un collectif de parents, en association avec les élus en charge, rencontrera jeudi 11 septembre l'inspecteur académique, M. Ranc, afin d'échanger sur la possibilité d'obtenir un demi-poste.

▪ **Vente des brioches au profit de l'ADAPEI**

L'opération Brioches se déroulera la semaine du 6 au 12 octobre. Cette année nous allons proposer divers points de vente, à savoir à l'auberge, aux Fontaines (voir accord), à la sortie des écoles et enfin au marché des producteurs

▪ **Autres points :**

- ✓ **Nouveaux arrivants** : Plusieurs familles s'installent dans notre commune (x3), parmi lesquelles une famille ukrainienne. Nous leur souhaitons à toutes la bienvenue et espérons leur bonne intégration au sein de notre communauté
- ✓ **Repas des agents et élus** le 26 aout, restaurant « Les Fontaines ». Bon moment de convivialité
- ✓ **Celt'in Boffres** : A l'initiative de l'asso « INTERVAL » une réunion publique est organisée le 3 octobre pour le devenir de l'évènement. Une mutualisation avec le dispositif interco “concerts de poches” pourrait être envisagé (musique classique)

## - COMMUNE DE BOFFRES -

- ✓ **Point d'apport de tri collectif Sud Village** : pour le bon déroulement des travaux de réfection du mur de la mairie, les containers de tri-sélectif sud ont été provisoirement déplacés plus loin à la sortie du village. Sur l'ancien emplacement, on bénéficie maintenant de parkings supplémentaires. La vue panoramique et la mise en valeur de la nouvelle barrière sont ainsi préservées. Mr le maire a interrogé le voisinage pour une implantation définitive au point provisoire. Une palissade serait installée pour masquer l'espace, sans condamner le point pique-nique. Certains retours estiment que les points tri ne sont pas à leur place à l'entrée du village et que ça allonge les déplacements. Il ne semble pourtant pas que l'implantation Nord pose problème. D'autre part, à étudier, un autre point sélectif pourrait être créé sortie ouest (aménagement « Village de caractère »).  
Un complément d'étude permettra au conseil municipal de se prononcer
- ✓ **Infiltrations d'eau pluviale** : Monsieur et Madame GARZIZ, propriétaires d'une résidence secondaire, 8, montée du Château, observent des infiltrations d'eau pluviale, issues de la calade communale, provoquant une forte humidité dégradant leur maison.  
Il est proposé une rencontre avec les propriétaires pour un point technique
- ✓ **Mise à jour de la liste électorale en cours** : une information a été faite par voie d'affichage et par courriers (x60) aux électeurs concernés, qui doivent justifier de leur attache avec la commune.
- ✓ **Date des vœux 2026** : à définir / suivant dates CCRC disponibles
- ✓ **Commission BALFREDO** : lancement du numéro #7 (prestation mise en page, comité de rédaction et de relecture, relecteurs)
  
- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL (date prévisionnel)** : le 28/10/2025, salle du conseil, 19h, ouvert au public

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45*



**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU**  
**9 SEPTEMBRE 2025**

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
2025-039	Approbation du procès-verbal de la séance 23 juin 2025	Adoptée à 12 voix pour
2025-040	CCRC : PLUiH avis du conseil municipal après arrêt par le conseil communautaire du 26/06/25	Adoptée à 13 voix pour 1 abstention
2025-041	CCRC famille/parentalité : signature de la Convention Territoriale Globale pour 2026-2030	Adoptée à 14 voix pour
2025-042	CCRC : adhésion service formation	Adoptée à 14 voix pour
2025-043	ENEDIS : convention de servitude - Cachard	Adoptée à 13 voix pour 1 abstention
2025-044	Scolarisation classe ULIS : convention avec la commune de la Voulte sur Rhône année	Adoptée à 14 voix pour

M. Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire de séance,  
Jean RAILON



**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 1 : délibération n°39-2025 – Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025  
Reçu en préfecture le 10/09/2025  
Publié le *SLOW*  
ID : 007-210700357-20250909-2025\_039-DE

**DELIBERATIONS DU  
DE LA COMMUNE**

**39-2025**

**DEPARTEMENT**

**ARDECHE**

**ARRONDISSEMENT**

**TOURNON-SUR-RHÔNE**

**CANTON**

**RHÔNE-EYRIEUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre  
à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents :	13
procurations :	1
quorum :	7

Étaient présents : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Agnès CLEMENT, Héléne CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise de JOUSSINEAU, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Absent avec procuration : Marc DESBOS procuration à Antony ARNDT

Absent : Christian CHAUCHARD

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025

**OBJET :**

**APPROBATION DU PV  
23/06/2025**

**N° 39 / 2025**

POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
*(seuls les élus présents lors du conseil susdité sont autorisés à délibérer)*

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 11 09 2025*

**Annexe 2: délibération n°40-2025 – PLUIH : Avis après arrêt par le conseil communautaire**

**DELIBERATIONS DU  
DE LA COMMUNE**

**40-2025**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025  
Reçu en préfecture le 10/09/2025  
Publié le  
ID : 007-210700357-20250909-2025\_040-DE

**DEPARTEMENT**

**ARDECHE**

**ARRONDISSEMENT**

**TOURNON-SUR-RHONE**

**CANTON**

**RHONE-EYRIEUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre  
à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convouqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	1
quorum	7

Étaient présents : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Agnès  
CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise de  
JOUSSINEAU, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN,  
Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE,  
Pierre-Jean VEY

Absent avec procuration : Marc DESBOS procuration à  
Antony ARNDT

Absent : Christian CHAUCHARD

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

**OBJET :**

**PLUIH : Avis après arrêt  
par le conseil  
communautaire**

**N° 40 / 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-  
6, L.151-1 et suivants, ainsi que les articles R. 151-1 et  
suivants ; et L153-15 et R153-5 ;  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 120-2019  
en date du 27 juin 2019, prescrivant l'élaboration d'un Plan  
Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local  
de l'Habitat (PLUIH) ;  
Vu la charte de gouvernance définissant les modalités  
précises de collaboration avec les communes membres de  
la Communauté de communes Rhône-Crussol ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-145  
en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, actant du premier débat sur  
les orientations générales du PADD du PLUIH ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-053  
en date du 27 mars 2025, actant de la tenue d'un second  
débat sur les orientations du PADD du PLUIH ;  
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-012 en date  
du 13/05/2025, actant le débat sur les orientations  
générales du PADD du PLUIH ;  
Vu la délibération en date du 23/06/2025 n° 2025-034  
autorisant l'arrêt du PLUIH par le conseil communautaire  
Vu les réunions de travail avec les communes, les groupes  
de travail sur le règlement et le zonage, les conférences  
intercommunales des maires et les réunions des Personnes  
Publiques Associées ;  
Vu les assises de l'intercommunalité en date du  
03/06/2025 ;  
Vu les différentes pièces composant le projet de PLUIH ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 26/06/2025  
arrétant le projet de PLUIH et tirant le bilan de la  
concertation ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2025  
Reçu en préfecture le 10/09/2025  
Publié le  
ID : 007-210700357-20250909-2025\_040-DE

**OBJET :**

**PLUIH : Avis après arrêt  
par le conseil  
communautaire**

**N° 40 / 2025**

Considérant que le projet de PLUIH arrêté est soumis pour avis à chaque commune membre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;  
Considérant que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de trois mois après la transmission du projet arrêté de PLUIH ;  
Considérant que l'ensemble des remarques et propositions formulées lors de la concertation ont été examinés et, dans la mesure du possible, prises en compte dans les orientations du PADD, dans les OAP, ainsi que dans les documents règlementaires ;  
Considérant que le Conseil municipal est invité à formuler un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou les dispositions du règlement (écrit et graphique) le concernant directement ;  
Considérant que la présente délibération constituera une pièce du dossier d'enquête publique et que les remarques seront étudiées à l'issue de l'enquête publique avant l'approbation du PLUIH ;

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le dossier de PLUIH (sur les orientations d'aménagement et de programmation et sur les dispositions du règlement concernant directement la commune) ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **Emet** un avis favorable sur le dossier de PLUIH (sur les orientations d'aménagement et de programmation et sur les dispositions du règlement concernant directement la commune)

POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTION : 1

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 11 09 2025*

**Vous pouvez retrouver tous les documents concernant le PLUIH sur le site de la communauté de communes en suivant ce lien :  
<https://www.rhone-crussol.fr/urbanisme/pluih-2/>**

**Annexe 3 : délibération n°41-2025 – CCRC : Signature CTG 2026-2030**

**DELIBERATIONS DU  
DE LA COMMUNE**

**41-2025**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025  
Reçu en préfecture le 10/09/2025  
Publié le *SLOW*  
ID : 007-210700357-20250909-2025\_041-DE

**DEPARTEMENT**

**ARDECHE**

**ARRONDISSEMENT**

**TOURNON-SUR-RHÔNE**

**CANTON**

**RHÔNE-EYRIEUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre  
à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	1
quorum	7

Étaient présents : Antony ARNDT, Pierre BEROD, Agnès  
CLEMENT, Héléne CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise de  
JOUSSINEAU, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN,  
Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE,  
Pierre-Jean VEY

Absent avec procuration : Marc DESBOS procuration à  
Antony ARNDT

Absent : Christian CHAUCHARD

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

**OBJET :**

**CCRC : signature CTG  
2026-2030**

**N° 41 / 2025**

La CAF de l'Ardèche, les communes compétentes et  
signataires d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-  
sur-Rhône, Châteaubourg, Comas, Guilhaud-Granges, Saint-  
Georges-les-bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps,  
Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud et la Communauté de  
Communes Rhône Crussol, ont souhaité conjointement  
s'engager à nouveau dans une forme de contractualisation  
à l'échelle du territoire de la Communauté de communes  
Rhône Crussol intitulée Convention Territoriale Globale  
(CTG).

Elle constitue un cadre de référence où l'ensemble des  
interventions et des moyens offerts par la branche familiale  
est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la  
branche famille dans une démarche collaborative
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable  
feuille de route partagée adaptée aux besoins des  
habitants et des familles,

Ainsi 8 thématiques ont été étudiées :

- Petite Enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Animation de la vie sociale,
- Accompagnement à la parentalité,
- Précarité, accès au droit et inclusion numérique,
- Logement, habitat et cadre de vie,
- Transversalité

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 007-210700357-20250909-2025\_041-DE

SLOW

Les acteurs ont été largement impliqués dans la démarche, 25 partenaires ont participé à la journée de travail organisée en date du jeudi 22 mai 2025 dernier pour dégager les atouts, ressources, les besoins, les freins et les faiblesses et pour travailler sur des propositions d'actions.

La démarche de la CTG a fait l'objet :

- D'un Portrait Social de territoire qui permet de partager une vision commune de la Commune de Communes Rhône Crussol et de repérer les enjeux par un diagnostic partagé,
- D'un questionnaire à destination des habitants de la Communauté de Communes Rhône Crussol (647 réponses reçues) recensant leurs besoins et demandes,
- D'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique,
- D'actions concrètes et opérationnelles (plan d'actions sous forme de fiches actions) pour chaque thématique,
- Et d'une programmation du plan d'actions par un calendrier annuel.

**OBJET :**

**CCRC : signature CTG  
2026-2030**

**N° 41 / 2025**

L'année 2026 sera réservée au démarrage du déploiement du plan d'action opérationnel de la CTG dont la durée est de 5 ans.

Considérant que l'ensemble de ce travail réunit dans un document unique édité par la CAF de l'Ardèche, Considérant que ce document a été mis à disposition des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve** la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur les champs d'intervention communs
- autorise M. Le Maire** à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 11 09 2025*

**Annexe 4 : délibération n°42-2025 – CCRC : Adhésion au service formation**

**DELIBERATIONS DU  
DE LA COMMUNE**

**42-2025**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025  
Reçu en préfecture le 10/09/2025  
Publié le  
ID : 007-210700357-20250909-2025\_42-DE

*SLOW*

**DEPARTEMENT**

**ARDECHE**

**ARRONDISSEMENT**

**TOURNON-SUR-RHONE**

**CANTON**

**RHÔNE-EYRIEUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre  
à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents : Antony ARNDT, Pierre BEROU, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise de JOUSSINEAU, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Absent avec procuration : Marc DESBOS procuration à Antony ARNDT

Absent : Christian CHAUCHARD

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante que le service commun des ressources humaines Communauté de Communes Rhône Crussol met à disposition de ses communes membres une option intitulé « formation ».

Les missions confiées au service commun des Ressources Humaines dans ce cadre seront la mise en place des formations relatives à l'hygiène et à la sécurité, notamment dans les domaines suivants :

- Gestes de premiers secours ;
- Manipulation du matériel d'incendie ;
- Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Hygiène en restauration scolaire ;
- Habilitations électriques ;
- Autorisations de conduite d'engins, permis ;
- Accueil sécurité dans la collectivité et au poste de travail
- Utilisation d'équipements de travail spécifiques (machines, outils, échafaudages, etc.) ;
- Réalisation d'activités particulières (chantiers sur voie publique, utilisation de produits chimiques, gestes et postures, etc.).

L'ensemble des agents de la collectivité est concerné par ces formations en fonction de leur poste et des risques professionnels identifiés.

L'adhésion à l'option « formation » est gratuite.

Les frais pédagogiques, de location de matériel ou de salles seront mutualisés entre les collectivités adhérentes. Ces coûts seront refacturés à la collectivité au prorata du nombre d'agents ayant participé à chaque session.

Les frais annexes (transport, déplacement, hébergement, repas) liés à la participation des agents à ces formations restent à la charge exclusive de l'employeur et ne seront pas pris en charge par la Communauté de Communes Rhône-Crussol

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	1
quorum	7

**OBJET :**

**CCRC : adhésion service  
formation**

**N° 42 / 2025**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025  
Reçu en préfecture le 10/09/2025  
Publié le  
ID : 007-210700357-20250909-2025\_42-DE

SLOW

M. Le Maire propose l'adhésion de la mairie de BOFFRES à l'option « formation » auprès du service commun des ressources humaines Communauté de Communes Rhône Crussol à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'ensemble des modalités de fonctionnement de cette option formation est défini dans le projet de convention jointe à la présente délibération.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la création, en 2018, du service commun Ressources Humaines (RH) par la Communauté de Communes Rhône Crussol

**Vu** la délibération n° B2025-06 de la Communauté de Communes Rhône Crussol en date du 1er juillet 2025 décidant la création d'une option formation par le service commun des Ressources Humaines.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'adhérer** à l'option formation du service commun de la Communauté de Communes Rhône Crussol, dans les conditions définies par la convention jointe en annexe.
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer la convention correspondante.

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 11 09 2025*

**Annexe 5 : délibération n°43-2025 – ENEDIS : Convention de servitude parcelle AB 135 à Cachard**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025  
Reçu en préfecture le 10/09/2025  
Publié le  
ID : 007-210700357-20250909-2025\_43-DE

**DELIBERATIONS DU  
DE LA COMMUNE DE BOFFRES**

**43-2025**

DEPARTEMENT  
ARDECHE

ARRONDISSEMENT  
TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON  
RHÔNE-EYRIEUX

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre  
à 19 heures 00

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	1
quorum	7

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents : Antony ARNDT, Pierre BEROU, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise de JOUSSINEAU, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Absent avec procuration : Marc DESBOS procuration à Antony ARNDT

Absent : Christian CHAUCHARD

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

M. le Maire informe le Conseil municipal du projet porté par ENEDIS visant à améliorer la desserte en électricité de la propriété Cachard.

Dans ce cadre, l'implantation d'un câble électrique souterrain est nécessaire sur la parcelle cadastrée AB 135, appartenant à la commune.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, une convention de servitude doit être établie entre la commune et ENEDIS, autorisant le passage du câble et l'accès pour l'entretien futur.

M. le Maire présente aux conseillers municipaux les plans d'implantation fournis par ENEDIS.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
-AUTORISE M Le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle AB 135**

par 13 voix pour      0 contre      1 abstention

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 11 09 2025*

**OBJET :**  
**ENEDIS – convention de servitude parcelle AB 135 à Cachard**  
**N° 43 / 2025**

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 6 : délibération n°44-2025 – Classe ULIS : Convention avec la commune de la Voulte sur Rhône**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025  
Reçu en préfecture le 10/09/2025  
Publié le *SLOW*  
ID : 007-210700357-20250909-2025\_044-DE

**DELIBERATIONS DU  
DE LA COMMUNE DE BOFFRES**

**44-2025**

**DEPARTEMENT**

**ARDECHE**

**ARRONDISSEMENT**

**TOURNON-SUR-RHONE**

**CANTON**

**RHONE-EYRIEUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre  
à 19 heures 00

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	1
quorum	7

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents : Antony ARNDT, Pierre BEROU, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise de JOUSSINEAU, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Absent avec procuration : Marc DESBOS procuration à Antony ARNDT

Absent : Christian CHAUCHARD

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un élève domicilié sur la commune a été accueilli, au titre de l'année scolaire 2024-2025, dans une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à La Voulte-sur-Rhône, en classe de CM2.

La commune de La Voulte-sur-Rhône, qui assure la gestion de cette classe spécialisée, a adressé une demande de remboursement des frais de scolarité à la commune de résidence, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Elle propose, pour cela, la signature d'une convention de refacturation précisant les modalités de remboursement. Le montant de la scolarisation demandé s'élève à 822.98 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
-AUTORISE M Le Maire à signer la convention de  
refacturation avec la commune de La Voulte Sur Rhône**

par 14 voix pour      0 contre      0 abstention

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 11 09 2025*

**Annexe 7 : Tableau récapitulatif des coûts : projet cantine**

<b>ETUDES + MOE</b>						
		HT	+/-	HT	TVA	TTC
	Kanope			3 600.00 €	720.00 €	4 320.00 €
	RGM BAT			5 000.00 €	1 000.00 €	6 000.00 €
	dossier AT			850.00 €	170.00 €	1 020.00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>8 600.00 €</b>	<b>1 720.00 €</b>	<b>10 320.00 €</b>
<b>TRAVAUX</b>						
		HT	+/-	HT	TVA	TTC
Plomberie / gaz	Vincendon	11 715.60 €	655.22 €	12 370.82 €	2 474.16 €	14 844.98 €
électricité	chevin	4 980.66 €		4 980.66 €	996.13 €	5 976.79 €
carrelage	Christophe	7 612.82 €	+830ht+460ht-787.5ht	8 115.32 €	1 623.06 €	9 738.38 €
plâtrerie	bergeron	5 468.13 €		5 468.13 €	1 093.63 €	6 561.76 €
RGM BAT	MOE	1 000.00 €		1 000.00 €	200.00 €	1 200.00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>31 934.93 €</b>	<b>6 386.99 €</b>	<b>38 321.92 €</b>
<b>MATERIELS PROFESSIONNELS</b>						
	SOFRAM	34 372.85 €		34 372.85 €	6 874.57 €	41 247.42 €
<b>PETITS MATERIELS + DIVERS</b>						
	METRO			2 598.05 €	519.61 €	3 117.67 €
	PULSAT			406.83 €	81.37 €	488.20 €
			<b>TOTAL</b>	<b>3 004.88 €</b>	<b>600.98 €</b>	<b>3 605.87 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						
				<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
				<b>77 912.66 €</b>	<b>15 582.53 €</b>	<b>93 495.21 €</b>

*Vu pour être affiché le 31/10/2025, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.*

Le Maire, Hubert JUGE

Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON



